

RAPPORT DE MADAGASCAR SUR L'ACCES A L'INFORMATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME
INFORMATION POUR TOUS

PRESENTE PAR MONSIEUR GUY LAURENT RAMANANKAMONJY ET MADAME
RASOLONOMENJANAHARY MELTINE, REPRESENTANTS DE MADAGASCAR AU SEIN DU CONSEIL DU
PIPT

En tant que membre du Conseil du Programme Information Pour Tous, Madagascar a mis en place un
Comité National pour ce Programme.

Le Comité regroupe les Institutions publiques telles que le Ministère de la Communication, le
Ministère des Postes et Télécommunications, le Ministère de la Culture et du Patrimoine (à travers la
Direction des Bibliothèques),le Ministère de l'Education Nationale, la Direction des Archives
nationales, les opérateurs économiques travaillant dans le domaine de la téléphonie mobile .La
Commission Nationale_Malgache pour l'UNESCO assure le Secrétariat du Comité.

**REALISATIONS DU COMITE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ACCES A
L'INFORMATION**

Les activités ci-après ont été réalisées :

1. Développement des infrastructures dans les domaines de la Radio et de la Télévision
 - Rénovation et modernisation des infrastructures existantes et construction des sites techniques de l'audiovisuel. Cette rénovation a été nécessaire vu la vétusté des matériels et équipements utilisés au niveau de la Radio et de la Télévision, seules quelques Régions de Madagascar (qui en compte 22) avaient accès aux informations émanant de la Capitale.
 - Mise en place de Halls d'information comprenant des salles destinées à l'écoute collective d'information radiotélévisées. L'accès à l'information ne se limite pas uniquement au niveau de la radio et de la télévision. Les Halls d'information servent aussi de lieux d'échanges d'information, de salle de lecture, d'exposition .
 - Mise en place de centres communautaires multimédias. Ces centres ont permis aux habitants dans les périphériques d'avoir accès à l'informatique à des coûts vraiment réduits. Les services postaux y sont également installés et les échanges d'information se faisaient à travers des correspondances. L'accès à l'information a été facilité par ces centres.
2. Amélioration de la couverture médiatique au niveau des Régions de Madagascar
 - Basculement à temps sur un nouveau satellite , évitant des coupures prolongées des émissions au niveau de la radio et de la Télévision dans les Régions et améliorant la qualité d'images
3. Coopération avec les opérateurs économiques travaillant dans le domaine de la téléphonie mobile qui est actuellement un moyen plus rapide et performant d'accéder à l'information à travers les messages.
4. Mise en place de bibliothèques virtuelles au niveau du Ministère de la Culture

5. Facilitation d'accès aux archives nationales par les élèves, les étudiants, les chercheurs
6. Dotation de livres au niveau des Bibliothèques municipales afin de donner au public le goût de la lecture à travers laquelle il a accès à l'information